

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUILLET 2013

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, NICOD Patrick, SAILLARD André

Excusés : GUYOT Philippe

Absents : GUIGNERET Franck

Date de convocation : 18 juillet 2013

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Aménagement du cimetière

Le projet proposé par M. Reichardt avait été validé lors d'une précédente réunion du conseil.

Ce projet prévoit la création d'un columbarium dans le coin en haut à gauche du cimetière. Pour le moment la coupe des arbres situés à proximité n'est pas programmée. Les cases du columbarium seront intégrées dans un mur en pierre sèche à double parement.

Le jardin du souvenir serait aménagé au centre de cet espace.

Le coût du projet est estimé à 12 700€ HT environ. La commune peut bénéficier d'une aide du Conseil Général à hauteur de 20% dans le cadre du dispositif du Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes.

Le maire propose également de solliciter une aide auprès de M. le Député dans le cadre des enveloppes parlementaires.

Le conseil valide cette proposition et autorise le maire à monter les dossiers de subvention correspondants.

Concernant le projet de règlement pour le cimetière, celui-ci est en cours de rédaction. Une fois qu'il sera terminé, il sera transmis à chacun des conseillers pour avis. Il sera ensuite débattu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

2. Budget : décision modificative

Afin de pouvoir comptabiliser l'amortissement de l'étude qui a été réalisée pour l'accessibilité des bâtiments publics, il convient de prendre une décision modificative du budget qui n'a aucune incidence financière pour la commune. La proposition de décision modificative est acceptée à l'unanimité par le conseil.

3. Règlement du SPANC

Ce document validé par le conseil communautaire précise les modalités de fonctionnement du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille. Seules huit habitations sont concernées sur la commune.

Le règlement du SPANC est validé à l'unanimité. Il est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

4. Urbanisme

- Point sur les dossiers :

Deux dossiers de demande préalable ont été déposés et accordés depuis le 21 mai :

- M. Suret : réfection d'une toiture en zinc
- Mme Maillot : changement d'une porte de garage

De plus, M. et Mme Geneletti souhaitent poser un portail en alu. Leurs demandes ont été rejetées car seul l'acier est autorisé pour ce type de construction sur la commune. Le conseil ne souhaite pas faire d'exception et demande à M. et Mme Geneletti de présenter un nouveau projet en acier.

- Enseignes :

De nouvelles enseignes ont été installées au sein du village sans autorisation. Malgré les conseils de M. Reichardt, ces enseignes ne semblent pas respecter la réglementation de la ZPR. Un courrier lui sera envoyé pour qu'il précise les couleurs et dimensions autorisées par la réglementation en place.

De plus, avec l'installation de nouvelles chambres d'hôtes et restaurants, il est nécessaire de remettre des pré-enseignes. Chaque propriétaire disposera de deux ou trois plaques en fonction de l'activité concernée. Ces plaques seront du même format et de la même couleur que celles qui sont déjà en place.

La commission « rues » fera le point sur ces plaques et présentera ces propositions aux personnes qui ont fait une demande de pré-enseignes.

Enfin le garage Buisson de Domblans a posé une nouvelle enseigne sur le bord de la RD5 en arrivant à Voiteur. Cette pancarte est située en dehors du Site Classé. Toutefois un courrier sera envoyé au service des routes du conseil général pour savoir si une autorisation a été déposée pour cette pancarte.

- Droit de préemption parcelle AB 426

Le conseil ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption pour cette parcelle située entre le bâtiment du foyer rural et la propriété de M. et Mme Bouvret.

Questions diverses :

- Déplacement des compteurs du bâtiment de l'ancienne école : suite à la visite d'un technicien d'ERDF, les travaux ont été estimés à un minimum de 550€ par compteur pour un simple changement. Les travaux de déplacement s'élèveraient à 1250€. Par contre s'il est prouvé que le déplacement est une question de sécurité, les travaux pourraient être pris en charge par ERDF.

- Demande d'acquisition de la parcelle AB 240 : celle-ci est située rue de la Forge à proximité de la propriété de M. Macle Laurent. Le conseil se prononcera lors d'une prochaine réunion sur le principe même de la vente de cette parcelle avant d'engager une information à la population.

- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Voiteur : le conseil décide de participer pour les élèves de primaire uniquement. Le montant de la participation s'élève à 3 017.16€ pour l'année. Quatre élèves sont concernés.

- Construction d'un hangar : le conseil souhaite construire un hangar agricole à l'extérieur de la commune. Une partie de cette construction servirait de lieux de stockage pour les employés communaux. Le reste pourrait être loué aux habitants de la commune qui souhaite stocker du matériel. Pour la réalisation de ce projet, le conseil décide de prendre l'attache de M. Reichardt l'architecte conseil de la commune et valide la proposition d'honoraire représente 9.5% des travaux.

La séance est levée à 19h45